



Créer une entreprise pendant un Congé parental

Par **hodhod**, le **21/01/2015** à **04:10**

Bonjour.

J'aurais souhaité savoir si durant un congé parental d'éducation pour le deuxième enfants je pouvais créer ma propre micro crèche et suivre des formations puis déposer ma lettre de démission a mon employeur? Merci pour votre retour.

Par **P.M.**, le **21/01/2015** à **09:00**

Bonjour,

Pendant le congé parental, vous ne pouvez occuper aucune activité professionnelle autre qu'assistant(e) maternel(le) mais pouvez suivre une formation professionnelle...